

PROPOSITION COMMERCIALE

Deux boutiques, une gestion commune

Deux expériences de vente séparées pour vos clients, pilotées depuis un seul espace par votre équipe.

DEVIS	DEV-2026-0819-IGOR
DATE	19 août 2026
VALIDITÉ	15 jours - jusqu'au 3 septembre 2026

CLIENT

Igor Loyant
Top Shop Tahiti & Babyboo Tahiti
loyant.igor@gmail.com
Tél. 89 70 67 64

PRESTATAIRE

ATELYS — Atelier numérique sur mesure
AMMM-Tahiti
N° TAHITI E07699
R.C.S. PAPEETE TP1 21 212 A
BP 43990 - 98713 Papeete
Tél. 89 56 06 27
contact@atelys-digital.com

Prestation réalisée sous la marque Atelys · Facturation émise par AMMM-Tahiti

Ce que vous achetez : une boutique Top Shop et une boutique Babyboo avec leurs catalogues distincts ; une administration commune pour gérer produits, photos, prix et commandes ; comptes clients, panier, retrait, livraison et expédition ; paiement Banque de Tahiti sous réserve de compatibilité technique.

FORFAIT DE RÉALISATION 430 000 XPF Deux boutiques et leur gestion commune	DÉLAI INDICATIF 4 à 6 semaines Sous réserve des contenus et validations	PAIEMENT 50 % / 50 % Démarrage puis livraison
---	---	---

Forfait - Offre intermédiaire
Conception et mise en place des deux boutiques e-commerce décrites.

430 000 XPF

ÉCHÉANCE	CONDITION	MONTANT
50 % d'acompte	Au démarrage de la mission	215 000 XPF
50 % de solde	A la livraison des boutiques e-commerce	215 000 XPF

Montants exprimés en francs CFP (XPF). Le régime fiscal applicable et les éventuelles taxes sont à préciser par le prestataire avant signature.

Périmètre de la prestation

Deux boutiques distinctes Une boutique Top Shop Tahiti et une boutique Babyboo Tahiti, chacune avec son propre catalogue.	Gestion commune Un espace central pour recevoir et traiter les commandes des deux boutiques.
Parcours d'achat complet Panier, création d'un compte client et mémorisation des adresses.	Paielement en ligne Connexion à la solution Banque de Tahiti existante, sous réserve de compatibilité technique.
Remise des commandes Options simples de retrait, de livraison locale et d'expédition.	Disponibilité des articles Mise à jour manuelle des disponibilités par l'équipe depuis l'espace de gestion.
Gestion par votre équipe Ajout et mise à jour des produits, photos, descriptions et prix depuis l'administration commune.	Conseiller IA préparé Aide au choix, réponses sur catalogue, disponibilité et règles, orientation vers le panier et transmission à l'équipe. Son activation opérationnelle dépend de la formule IA.

Garde-fous du conseiller IA : il ne modifie jamais les prix et ne promet jamais un stock qui n'a pas été confirmé dans les données disponibles.

Délai et point d'attention

Délai indicatif 4 à 6 semaines à compter du démarrage, sous réserve de la réception rapide des contenus, informations et accès nécessaires, ainsi que de validations fluides.	Paielement Banque de Tahiti L'intégration dépend de la compatibilité avec la solution e-commerce retenue et de la mise à disposition des accès et éléments techniques requis.
---	---

Hypothèses et responsabilités

Le client fournit - logos, textes, photos, prix, catégories et fiches produits exploitables ; - règles de retrait, livraison et expédition à configurer ; - mentions légales, conditions de vente et informations de confidentialité ; - accès nécessaires, notamment ceux liés à la Banque de Tahiti ; - validations demandées dans des délais compatibles avec le planning.	Atelys prend en charge - mise en place des deux boutiques selon le périmètre convenu ; - configuration du parcours de commande et des modes de remise simples ; - configuration de l'espace commun de traitement des commandes ; - vérifications fonctionnelles avant livraison ; - présentation de prise en main lors de la livraison. - préparation et intégration du conseiller IA avec ses garde-fous, l'activation opérationnelle restant conditionnée à la formule IA.
--	---

Après la mise en ligne - exploitation mensuelle

Ces formules ne sont pas incluses dans le forfait de 430 000 XPF. Elles démarrent après la garantie corrective de 30 jours, selon la formule retenue.

Continuité

14 900 XPF / mois

Pour garder les deux boutiques disponibles, sécurisées et suivies.

- hébergement et certificat HTTPS ;
- supervision et sauvegardes ;
- mises à jour de sécurité ;
- maintenance corrective courante ;
- assistance raisonnable.

Continuité + conseiller IA

29 900 XPF / mois

La continuité ci-contre, plus l'exploitation du conseiller IA côté client et une enveloppe d'usage raisonnable.

- aide au choix et réponses sur le catalogue, la disponibilité et les règles ;
- orientation vers le panier ou transmission à l'équipe ;
- plafond et alerte de consommation ;
- tout dépassement annoncé et accepté avant facturation.

Consommation IA : le coût réel dépend du nombre et de la longueur des conversations. Pour un lancement à trafic modéré, l'ordre de grandeur technique indicatif est d'environ 1 000 à 5 000 XPF par mois, compris dans l'enveloppe de la formule à 29 900 XPF, avec plafond et alerte. Cette estimation n'est pas une garantie d'usage illimité.

Ce qui n'est pas inclus

- les relances automatiques de paniers ou de clients ;
- les mécaniques promotionnelles avancées : campagnes, scénarios, segmentation ou fidélité ;
- les tableaux de bord et statistiques avancées ;
- la synchronisation automatique des stocks avec un logiciel tiers ou entre points de vente ;
- la saisie, la rédaction ou la retouche en volume des contenus et fiches produits ;
- les frais de banque, hébergement, plateforme, extensions, noms de domaine ou services tiers ;
- toute fonctionnalité ou intervention non décrite, qui fera l'objet d'un chiffrage complémentaire.

Conditions de réalisation

- La mission démarre après acceptation du devis, réception de l'acompte et mise à disposition des premiers éléments nécessaires.
- Le calendrier pourra être ajusté si des contenus, accès ou validations sont transmis tardivement.
- Si la solution Banque de Tahiti s'avère incompatible, les parties conviendront d'une alternative et, si nécessaire, d'un devis complémentaire avant toute intervention hors périmètre.
- La livraison correspond à la mise à disposition des deux boutiques configurées et testées selon le périmètre ci-dessus.

Conditions générales de vente - version courte

Important : ces conditions ont été rédigées pour cadrer simplement une prestation entre professionnels en Polynésie française. Elles doivent être relues et validées par un professionnel du droit avant utilisation définitive.

01 Objet et périmètre

Les présentes conditions encadrent la conception et la livraison des deux boutiques e-commerce décrites dans ce devis. Seuls les éléments expressément inclus au devis sont dus par Atelys.

02 Formation du contrat

Le contrat est formé par la signature du devis portant la mention « Bon pour accord » et l'encaissement de l'acompte. Le devis, ses éventuels avenants et les présentes conditions constituent l'accord entre les parties.

03 Prix et paiement

Le prix est fixé à 430 000 XPF, sous réserve du régime fiscal à préciser. Un acompte de 50 %, soit 215 000 XPF, est exigible au démarrage. Le solde de 50 %, soit 215 000 XPF, est exigible à la livraison. Toute somme échue et non payée pourra entraîner la suspension de la prestation après notification.

04 Obligations du client

Le client fournit dans des formats exploitables les contenus, données produits, prix, médias, mentions légales, règles commerciales, accès techniques et validations nécessaires. Il garantit disposer des droits permettant leur utilisation et demeure responsable de leur exactitude et de leur conformité.

05 Délais et validations

Le délai de 4 à 6 semaines est indicatif. Il court après encaissement de l'acompte et réception des éléments nécessaires. Tout retard de contenu, d'accès ou de validation décale le calendrier sans engager la responsabilité d'Atelys.

06 Hors périmètre et avenants

Toute demande nouvelle ou modification substantielle hors du périmètre convenu fait l'objet d'une estimation, d'un avenant ou d'un devis complémentaire accepté avant réalisation.

07 Propriété intellectuelle

Atelys conserve ses méthodes, outils, composants génériques, savoir-faire et éléments antérieurs. Après paiement intégral, le client reçoit les droits d'exploitation nécessaires sur les créations spécifiques livrées, pour le monde entier et pendant la durée légale de protection, aux fins d'exploitation, reproduction, représentation et adaptation de ses boutiques. Les droits moraux et les droits sur les éléments tiers restent réservés à leurs titulaires.

08 Licences et abonnements tiers

Les plateformes, extensions, polices, banques, hébergeurs, noms de domaine et autres services tiers restent soumis à leurs propres licences, tarifs et conditions. Sauf mention contraire, leurs coûts ne sont pas inclus et sont supportés par le client.

09 Exploitation mensuelle

Les formules Continuité à 14 900 XPF par mois et Continuité + conseiller IA à 29 900 XPF par mois ne sont pas incluses dans le forfait de réalisation. Elles démarrent après la garantie corrective de 30 jours si le client choisit la formule correspondante. L'enveloppe IA reste raisonnable, plafonnée et suivie ; tout dépassement est annoncé et accepté avant facturation.

10 Recette et livraison

La recette vérifie la conformité au périmètre du devis. Le client signale par écrit les anomalies reproductibles dans les 7 jours calendaires suivant la mise à disposition pour recette. A défaut de réserve bloquante et documentée dans ce délai, la livraison est réputée acceptée. Les ajustements relevant d'un choix ou d'un changement de périmètre ne sont pas des anomalies.

11 Garantie corrective et maintenance

Atelys corrige sans surcoût, pendant 30 jours après l'acceptation, les anomalies reproductibles directement imputables à la prestation livrée et comprises dans le périmètre. Les évolutions, contenus, incidents tiers, erreurs de manipulation et mises à jour externes sont exclus. La maintenance, l'assistance récurrente et les évolutions font l'objet d'un contrat distinct.

12 Responsabilité et services tiers

Chaque partie répond de ses fautes prouvées. Atelys ne garantit ni la disponibilité continue ni les décisions, performances ou évolutions des services tiers, notamment la Banque de Tahiti, l'hébergement, la plateforme et les transporteurs. Sous réserve des règles impératives, la responsabilité d'Atelys est limitée aux dommages directs prévisibles et au montant hors taxes effectivement payé au titre du devis.

13 Données personnelles

Le client détermine les finalités et moyens des traitements réalisés par ses boutiques et demeure responsable de leur conformité. Atelys ne traite les données que pour exécuter la mission, selon les instructions du client, avec des mesures de sécurité appropriées. Si Atelys accède durablement à des données clients, les parties formaliseront les obligations de sous-traitance applicables.

14 Résiliation et retard

En cas de manquement grave non corrigé dans les 15 jours suivant une mise en demeure écrite, l'autre partie peut résilier le contrat. Les prestations réalisées, engagements tiers et dépenses irréversibles restent dus. En cas de retard imputable au client supérieur à 30 jours, Atelys peut suspendre puis replanifier la mission selon ses disponibilités.

15 Droit applicable et litiges

Le contrat est régi par le droit applicable en Polynésie française. Les parties rechercheront d'abord une solution amiable de bonne foi. A défaut d'accord dans un délai raisonnable, le litige sera porté devant la juridiction matériellement et territorialement compétente en Polynésie française, sous réserve des règles impératives.

Repères juridiques consultés

Vérification effectuée le 19 août 2026 à partir de sources officielles. Ces références éclairent la rédaction mais ne remplacent pas un conseil juridique adapté à la situation exacte des parties.

- Code civil, article 1103 - force obligatoire du contrat : legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032040777
- Code de la propriété intellectuelle, article L131-3 - délimitation des droits cédés : legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006278958
- Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 - application en Polynésie française : legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000023784585
- DSI de Polynésie française - RGPD applicable en Polynésie française depuis le 1er juin 2019 : service-public.pf/dsi/protection-des-donnees-rgpd/
- DGAE de Polynésie française - informations sur l'acompte, le contrat et l'achat de services : service-public.pf/dgae/consommateurs/achat-dun-produit-ou-service/

Bon pour accord

En signant, le client accepte le périmètre, le montant, les modalités de paiement et les conditions présentés dans ce devis.

Nom et qualité du signataire	Date et lieu
Mention manuscrite « Bon pour accord »	Cachet, le cas échéant
Signature	